## 'évolution des tarifs d'électricité et de gaz

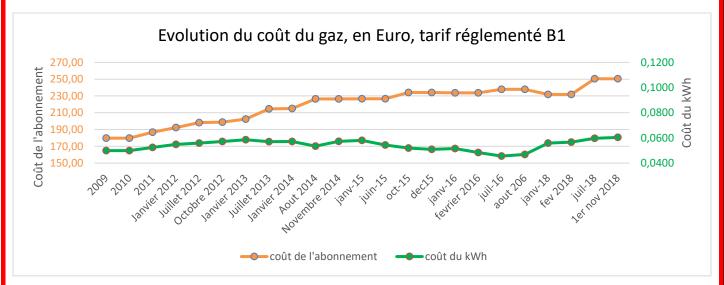
Depuis 2007 et l'ouverture du marché de l'énergie, chaque particulier est libre de choisir son fournisseur de gaz et d'électricité. De ce fait, il existe deux types de tarif : les tarifs réglementés et les tarifs de marché.

Vous trouverez toutes les informations sur ces tarifs et le passage possible de l'un à l'autre sur le site d'information du médiateur de l'énergie <a href="https://www.energie-info.fr/">https://www.energie-info.fr/</a>. Vous y trouverez également un comparateur d'offres des fournisseurs d'énergie.

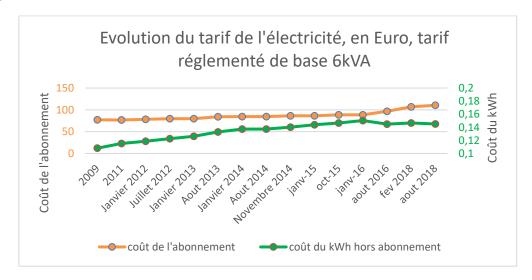
Les tarifs régulés sont fixés par les pouvoirs publics. Seuls les fournisseurs historiques peuvent les proposer : EDF pour l'électricité, ENGIE pour le gaz. Toutefois la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) veille au maintien équitable des différents marchés et a donc son mot à dire sur les évolutions des tarifs de l'énergie <a href="https://www.cre.fr/">https://www.cre.fr/</a>.

De manière générale, les tarifs de l'énergie ont tendance à augmenter en France.

Voici deux graphiques qui vous montrent ces tendances.



De 2009 à 2018, le tarif réglementé du gaz, abonnement B1, est passé d'un peu moins de 5c€ à 6c€. Ce qui représente 21% de plus. L'abonnement quant à lui, sur la même période, avec une augmentation de 39% est passé de 179 à 250€.



De 2009 à 2018, le tarif réglementé de l'électivité, en contrat de base 6kVA, est passé d'un peu plus de 10c€ à plus de 14c€. Ce qui représente 34% de plus. L'abonnement quant à lui, sur la même période, avec une augmentation de 43% est passé de 77 à 110€.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov':



